

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 janvier 2019

L'an deux mil dix-dix neuf et le vingt neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine – Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs CHEVALLIER Martine –SAMSON Jean Jacques- PERRIN Sabrina - GEOFRROY Robert - GROSS Stéphanie - Isabelle ESTIGNARD- DUROUX Nadine- RIVOIRE Yves – DUCRET Christophe

ABSENTS :– Alain CHALENDARD --PRUDENT François – CUVILLIER Christophe

EXCUSES : AZZI gerald

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRIN Sabrina

Affectés au CM : 13

En exercice : 13

Présents 9

Convocation du 14 janvier 2019

Affichage le 31 janvier 2019

Ordre du jour :

- Décès Thibault
- Aménagement du bourg
- Tour cyclisme 71
- Bois
- Micro Crèche
- Projets 2019
- Compte rendus divers
- Questions Diverses

Madame le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion

Le conseil, exceptionnellement débute à 19 h 45. Monsieur Louis ATD, attendu, s'est excusé. Un entretien prochain avec Mr Louis sera prévu.

Avant de débiter la réunion, Martine Chevallier, propose en mémoire de Thibault, une minute de silence.

Décès Thibaut de Saint Germain : Mme Le Maire expose qu'elle a fait savoir à Mme La Sous Préfète le décès. La procédure est que le conseil municipal, après débat, valide ou non le « remplacement » de Thibault en sa qualité de 3^{ème} adjoint. Mme Le Maire expose la difficulté de remplacer une personne en telle circonstance et propose de ne pas élire de 3^{ème} adjoint.

Le conseil accepte.

Il est, par contre expliqué qu'un délégué voirie doit être nommé pour continuer le travail auprès de la communauté de communes : Robert Geoffroy se propose. Le conseil accepte.

Aménagement du bourg : Le comité de pilotage s'étant réuni avec entretien avec maîtres d'œuvre, STA, ATD, le dossier suit son cours. Les riverains propriétaires ainsi que leurs locataires ont été réceptionnaires d'un courrier les invitant à prendre connaissance des plans de bornages aux jours et horaires d'ouverture de la mairie et rectifier les alignements : débord de haie.....avant les travaux. Etudie les avants projets du maitre d'œuvre. Le conseil attend d'autres éléments.

Mme Le Maire expose avoir contacté 4 banques pour connaître les conditions (taux, frais, durée...) si un emprunt se montre nécessaire à la réalisation des travaux et des projets autres pour 2019.

Micro crèche : Après fin des travaux électriques, APAVE pourra remettre le dossier pour prendre rendez-vous avec la commission de sécurité. La visite d'ouverture de la PMI, CAF aura lieu mi février.

ADMR, en partenariat avec la classe de Mme Pernodet s'est réuni pour évoquer le nom de la micro crèche. Le nom retenu (par ADMR) parmi une longue liste : Le Repaire des louveteaux.

L'ébauche du règlement de fonctionnement a été établi et contient une particularité importante : les enfants avec handicap et maladie chronique sont acceptés au sein de l'établissement.

Le bail s'établit entre les deux parties

Tour cyclisme départemental : Aura lieu le vendredi 19 avril à Beaurepaire : Etape contre la montre avec une arrivée à Beaurepaire. Une importante organisation se met en place en partenariat avec le cyclo club. Prévision envisagée (peut-être) le soir de l'étape un buffet ou repas sous le marché couvert ou salle des fêtes ; Une buvette sera également mise en place par la commune. Mme Le Maire expose que la commune a pris la responsabilité d'accepter cette manifestation contre 6 000 €. Habituellement, la recherche de sponsors est nécessaire mais au regard des temps actuels (charges, taxes, impôts divers...), la recherche de sponsors ne s'effectuera pas sauf pour les stands avec vente sur la place.

Compte rendus divers : Mission locale, Bleuets, Sivom, Cyclo club, visite DDEN, Vallières. Pour La Vallières, le bief des claires « Pont de Fer », une visite sur le lieu avec le président de la Vallières et le délégué communal a eu lieu. Des travaux s'effectueront.

Bois : Christophe fait un point sur la vente de bois.

Pour les coupes 3 – 4 et 7 : 54 couronnes sont distribuées aux 21 affouagistes de 2018.

Pour les coupes 32 et 33 : Tout est abattu : environ 80 couronnes. Le garde a été rencontré pour une visite sur les lieux. Mme Le Maire suggère d'organiser une réunion avec la commission des bois avant toute décision municipale.

Projets 2019 :

- Le projet numérique à l'école est signé (subventionné à 50 %) ; Les 3 classes seront équipées de tablettes ou de vidéo projecteur
- Projet aménagement de la cour de l'école (en partenariat avec les parents d'élèves, les enseignantes et les enfants) et sous réserve de budget et de subventionnement.
- Etudie le changement des menuiseries extérieures et pose de volets roulants de l'école (façade ouest pour la primaire) et pose de volets roulants façade ouest et sud de la maternelle (sous réserve de budget de subventionnement)
- Concrétisation de l'aménagement du bourg

La commission des finances se réunira semaine prochaine

QUESTIONS DIVERSES :

Bulletins municipaux : Merci a Nadine qui a aidé Thibault à établir ce document (édité avant son départ)

Plusieurs entretiens ont eu lieu concernant la pose d'un Pylône 4 G dans la commune par Orange. Le conseil municipal valide le dossier. Il sera installé proche de la lagune.

Local bouilleurs de crus et chasse : évoque le dossier et étudie les devis. Une réunion semaine prochaine est programmée avec les associations.

Un riverain s'inquiète de la montée d'eau dans le fossé. Deux conseillers se déplaceront pour visiter le lieu. Remerciements d'un riverain pour les travaux d'entretien opérés dans le fossé.

Chiens errants : une convention est établie entre Arche de Jules et commune pour les chiens errants. Ceci évitant la construction d'un local en commune pour le délai obligatoire de gardiennage durant 10 jours. Les chiens non récupérés seront remis à SPA pour adoption après le délai légal.

Défense incendie : un modèle de délibération nous est remis par Ltd Jannin de Louhans. Mme Le Maire expose vouloir en parler avec le président du Sivu avant de délibérer.

Délibère pour convention télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Informe que OPAC met en vente 6 pavillons auprès des locataires actuels ou leur ayants droit (derrière couvent) ;

Informe la nécessité après visite de faire ouverture dans la cage d'escalier de la cantine pour ventilation

Le bail établi début décembre 2018 pour la location d'un logement ancienne gendarmerie est annulé.

Les membres du CCAS se réuniront semaine prochaine

Informe que les élections européennes seront le dimanche 26 mai.

Délibération contre la suppression de la 2^{ème} ligne SMUR. Demande à ARS d'annuler cette décision.

Fin de la séance à 22 h 30